

Sujet : [INTERNET] enquête publique

De : Roland COURTEAU <roland.courteau@wanadoo.fr>

Date : 05/07/2019 09:59

Pour : pref-eolien-cruscades@aude.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

nous vous prions de bien vouloir trouver ci après une correspondance à votre attention qui vous est adressée par Monsieur le Sénateur Roland Courteau.

vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

secrétariat parlementaire

— Pièces jointes : —

Correspondance à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur.pdf

250 Ko

Monsieur le Commissaire Enquêteur



Monsieur le Commissaire Enquêteur
Courriel : pref-eolien-cruscades@aude.gouv.fr

Narbonne, le 5.7.2019
Références à rappeler :
RC/ SF/MIN04072019

Objet : avis sur le projet d'extension de parc éolien - communes de Cruscades, Villedaigne et Ornaisons

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

ROLAND COURTEAU

SENATEUR DE L'AUDE

Président du Conseil Supérieur de l'Energie
Président du Conseil National de l'Information
Géographique
Vice Président de l'Office Parlementaire d'Evaluation
des Choix Scientifiques et Technologiques
Vice Président de la Délégation aux Droits des Femmes

BP 218
11102 NARBONNE CEDEX

Tél. 04 68 90 66 22
Fax 04 68 90 66 79

roland.courteau@wanadoo.fr
<http://www.roland-courteau.com/>

Je souhaiterais vous faire connaître l'intérêt que je porte au projet d'extension du parc éolien des communes de Cruscades et Canet (mis en service fin 2017) sur les communes de Cruscades, Villedaigne et Ornaisons (8 E70 - 64m).

Constitué de 6 éoliennes (cinq à Cruscades et une à Canet) de type Enercon E82 de 110m de hauteur totale, et d'une puissance unitaire de 2,35 MW, la puissance attendue du parc serait de 14,1 MW, permettant d'alimenter en électricité l'équivalent de 35 000 personnes (hors chauffage) soit la totalité de la population de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

Ce projet, qui se situe essentiellement en milieu viticole, a fait l'objet d'une concertation fédérant les acteurs locaux, élus, population, caves coopératives, chasseurs, ASA de Canet et Cruscades. Il prévoit également un mécanisme de financement participatif permettant au territoire de bénéficier des retombées économiques du site sous la forme d'une SEM assurant la maîtrise publique du projet.

En adéquation avec le schéma régional éolien et le plan paysager audois, il propose plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi permettant d'atténuer les impacts de ce parc sur les écosystèmes et le paysage : mise en culture à proximité des plateformes temporaires, système de détection des oiseaux, suivi du chantier par un écologue, compensation des surfaces de pelouses détruites et des surfaces impactées...

Arrivé à maturité, ce parc, qui a été conçu, dans sa première phase, dès 2008, est le fruit d'une réflexion portée par la Communauté de Communes qui témoigne de la volonté de ce territoire de s'inscrire dans une trajectoire de production d'énergies renouvelables, conforme aux engagements que nous nous sommes fixés.

C'est pourquoi j'apporte, eu égard à l'ensemble de ces éléments, mon soutien à ce projet d'extension de parc éolien sur les communes de Cruscades, Villedaigne et Ornaisons.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Roland COURTEAU